



Aulhat-Flat

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

Septembre 2024



DICRIM

DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

La sécurité des habitants d'Aulhat-Flat est une préoccupation importante de l'équipe municipale.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune et les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement important.

Merci de lire attentivement ce document.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) qui a pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement majeur.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Aulhat-Flat, le 15 septembre 2024

Gérard Thevier, maire.



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les risques majeurs sont regroupés en 3 familles :

- ✓ Les risques naturels : inondations, mouvements de terrains, tempête ...,
- ✓ Les risques liés au transport de matières dangereuses,
- ✓ Les risques technologiques, industriels, nucléaires, rupture de barrage ...

Un risque majeur se caractérise par une faible fréquence et par une importante gravité.

Pour en savoir plus :

Secrétariat de mairie : Tél : 04 73 71 53 57 ou 04 73 71 52 95

Maire : Gérard Thevier

Adjoint en charge de la sécurité : Jean-Louis Mahuteau

Site internet communal



La commission communale en charge de ce dossier a recensé les risques suivants cartographiés sur la carte de notre territoire :

- ✓ Coulées de boue et inondations des habitations,
- ✓ Déversement de matières dangereuses dans la traversée des bourgs de Flat et d'Aulhat,
- ✓ Incendie dans les bâtiments publics (mairie, écoles, locaux communaux),
- ✓ Intrusion dans les bâtiments publics,
- ✓ Coupure du réseau d'eau potable,
- ✓ Canicule, grand froid, tempête,
- ✓ Risque sanitaire (pandémie ...),
- ✓ Risque de séisme (éruption volcanique, tremblement de terre ...),
- ✓ Inondation de la station de traitement des eaux usées en bordure de l'Ailloux.

Les documents suivants indiquent pour chaque risque :

- ✓ Une description sommaire,
- ✓ Les mesures prises par la commune,
- ✓ Les consignes de sécurité.



Coulées de boue et inondations des habitations :

Description :

De violents orages et ou de fortes pluies continues peuvent entraîner des coulées de boue dans les zones collinaires et provoquer des inondations dans les zones habitées en contrebas.

Mesures prises par la commune :

- ✓ Entretien régulier des fossés,
- ✓ Sensibilisation des agriculteurs pour la mise en place de cultures « mieux organisées »,
- ✓ Proposition de mise en place de haies en bordure de terrains agricoles.

Consignes de sécurité :

- ✓ Avertir les autorités municipales,
- ✓ Se mettre à l'abri du phénomène,
- ✓ Couper l'électricité.



Déversement de matières dangereuses dans la traversée des bourgs de Flat et d'Aulhat :

Description :

Un accident de circulation d'un véhicule transportant des matières dangereuses (gaz, produits pétroliers ...) dans la traversée des villages peut avoir des conséquences graves (incendie, explosion ...) pour les habitations environnantes.

Mesures prises par la commune :

Consignes de sécurité :

- ✓ Avertir les autorités municipales
- ✓ Se mettre à l'abri du phénomène



Incendie dans les bâtiments publics (mairie, écoles, locaux communaux) :

Intrusion dans les bâtiments publics :

Description :

Un incendie dans les locaux communaux peut avoir des conséquences importantes pour les personnes, les équipements et les dossiers administratifs.

Une intrusion inopinée peut avoir des conséquences graves pour les personnes qui occupent les locaux.

Mesures prises par la commune :

- ✓ Equipements de sécurité mis en place et contrôlés régulièrement par un organisme agréé (poteaux incendie, extincteurs, BAES, SSI, alertes ...),
- ✓ Fermeture des locaux scolaires pendant le temps de classe et gestion par les enseignants des accès dans les écoles,
- ✓ Exercices d'évacuation réalisés chaque année dans les écoles.

Consignes de sécurité :

- ✓ Avertir les autorités municipales
- ✓ Se mettre à l'abri du phénomène
- ✓ Couper l'électricité



Coupure du réseau d'eau potable :

Description :

Une longue et imprévue coupure de l'alimentation du réseau d'eau potable peut entraîner des difficultés importantes pour la population.

Mesures prises par la commune :

Les autorités municipales sont en relation « permanente » avec le gestionnaire du réseau d'eau potable et peuvent provoquer une intervention très rapide des services techniques concernés.

En cas de coupure prolongée, la commune prendra en urgence les dispositions pour approvisionner à minima les habitants.

Consignes de sécurité :

- ✓ Avertir les autorités municipales



Canicule, grand froid, tempête et risque sanitaire (pandémie ...) :

Description :

Ces phénomènes ont souvent un caractère national ou régional et sont donc gérés directement en dehors de la commune.

Mesures prises par la commune :

Les autorités municipales ont mis en place un suivi régulier (par visite ou par téléphone de la part des élus) des personnes considérées comme vulnérables, à savoir une personne vivant seule à son domicile sans famille à proximité.

La commune s'adaptera aux consignes nationales qui seraient données dans ce type d'évènement.

Consignes de sécurité :

- ✓ Vigilance du voisinage à l'égard des personnes isolées
- ✓ Avertir les autorités municipales



Risque de séisme (éruption volcanique, tremblement de terre ...) :

Description :

Ces phénomènes ont toujours un caractère national ou régional et sont donc gérés directement en dehors de la commune.

Mesures prises par la commune :

La commune s'adaptera aux consignes nationales qui seraient données dans ce type d'évènement.



Inondation de la station de traitement des eaux usées en bordure de l'Ailloux :

Description :

Une inondation de la station de traitement des eaux usées d'Aulhat (en bordure de l'Ailloux) entraînerait un arrêt de son fonctionnement et donc un déversement des eaux dans la rivière (pollution ...).

Mesures prises par la commune :

Les autorités municipales sont en relation « permanente » avec le gestionnaire du réseau d'assainissement collectif et peuvent provoquer une intervention très rapide des services techniques concernés.

Consignes de sécurité :

- ✓ Avertir les autorités municipales